

<b>14<sup>ème</sup> législature</b>		
<b>Question N° :</b> <b>48349</b>	<b>de M. Joël Giraud ( Radical, républicain, démocrate et progressiste - Hautes-Alpes )</b>	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé &gt; Affaires sociales et santé</b>		<b>Ministère attributaire &gt; Affaires sociales et santé</b>
<b>Rubrique &gt; professions de santé</b>	<b>Tête d'analyse &gt; médecins</b>	<b>Analyse &gt; effectifs. stations de sport d'hiver</b>
Question publiée au JO le : <b>28/01/2014</b>		
<b>Texte de la question</b>		
<p>M. Joël Giraud attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la situation des « médecins de montagne » et en particulier ceux qui exercent en stations de sport d'hiver. Les jeunes praticiens en secteur 1 n'ont plus les moyens financiers d'exercer la médecine générale avec une orientation traumatologie. En effet, ces lieux touristiques sont devenus trop chers (immobilier, logements, coût de la vie, plateaux techniques, employés, etc.) en rapport avec des honoraires inadaptés aux prestations fournies. Les médecins de secteur 2 partent à la retraite sans trouver de remplaçant. Il est urgent de trouver une solution pérenne afin de sauvegarder la médecine de premier secours en station de sports d'hiver et permettre aux « médecins de montagne » de continuer à prendre en charge 96 % des traumatismes du ski ce qui, au-delà de garantir la qualité des premiers secours, engendre une diminution des coûts pour la collectivité. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître ce que le Gouvernement entend faire afin que le modèle économique touristique français garde son exemplarité avec une réponse médicale de premier secours présente dans chaque station répondant ainsi à la demande de soins des douze millions de touristes séjournant chaque hiver en montagne.</p>		
<b>Texte de la réponse</b>		